Vivez la Révolution française ! : mode d'emploi

Vous venez d'être nommé ambassadeur à la cour du roi Louis XVI par le souverain de Portalie. Votre mission : rendre compte des événements qui se déroulent en France. Or, comme vous allez vous en rendre compte, l'année 1789 est riche en bouleversements !

Première étape : utiliser Google Earth.

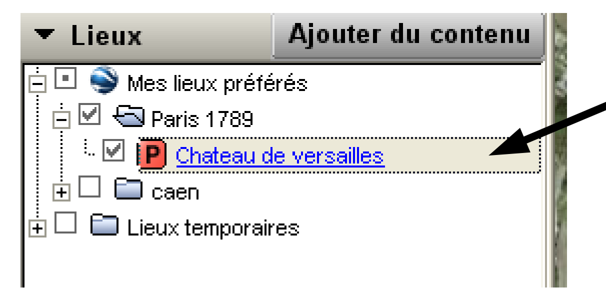
1. Après avoir allumé l'ordinateur, lancez le logiciel Google Earth.
2. Cliquez sur Fichier, ouvrir puis sélectionnez le dossier « Paris 1789 ».
3. Le fichier « Paris 1789 » doit apparaître à la gauche de votre écran



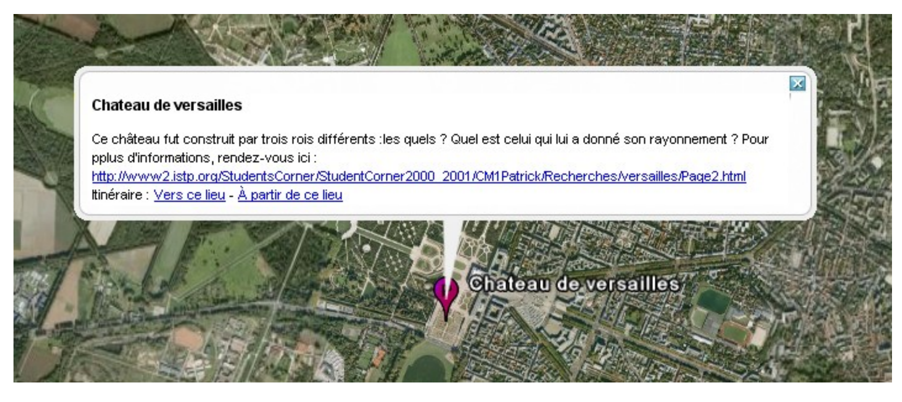
4. Ouvrez ensuite le dossier « Paris 1789 » situé à la gauche de votre écran en double-cliquant dessus. Des sous-dossiers doivent apparaître.

Deuxième étape : Versailles 1789.

1. Rendez-vous, chez le roi Louis XVI, au château de Versailles. Pour s'y rendre, rien du plus facile : il vous suffit de double-cliquez sur les liens indiqués. Il en sera ainsi pour chacune des étapes de votre voyage.



En double-cliquant sur le lien « château de Versailles », vous arriverez directement aux portes du château.



2. Une bulle apparaît sur votre carte. Il ne vous reste plus qu'à répondre aux questions à l'aide des indices qui vous sont donnés.

Vivez la Révolution française.

Versailles, 1789.

1.Notez ci-dessus les réponses aux questions qui vous sont posées :

Question 1 :
Question 2:

2. « Salle des Menus Plaisirs » (cliquez sur le lien pour vous y rendre)
Face aux graves problèmes qui touchent le royaume, Louis XVI a décidé de convoquer les Etats Généraux qui s'ouvrent le 5 mai 1789.

Question 3 : Quels sont les trois ordres réunis dans la salle des Menus Plaisirs ?

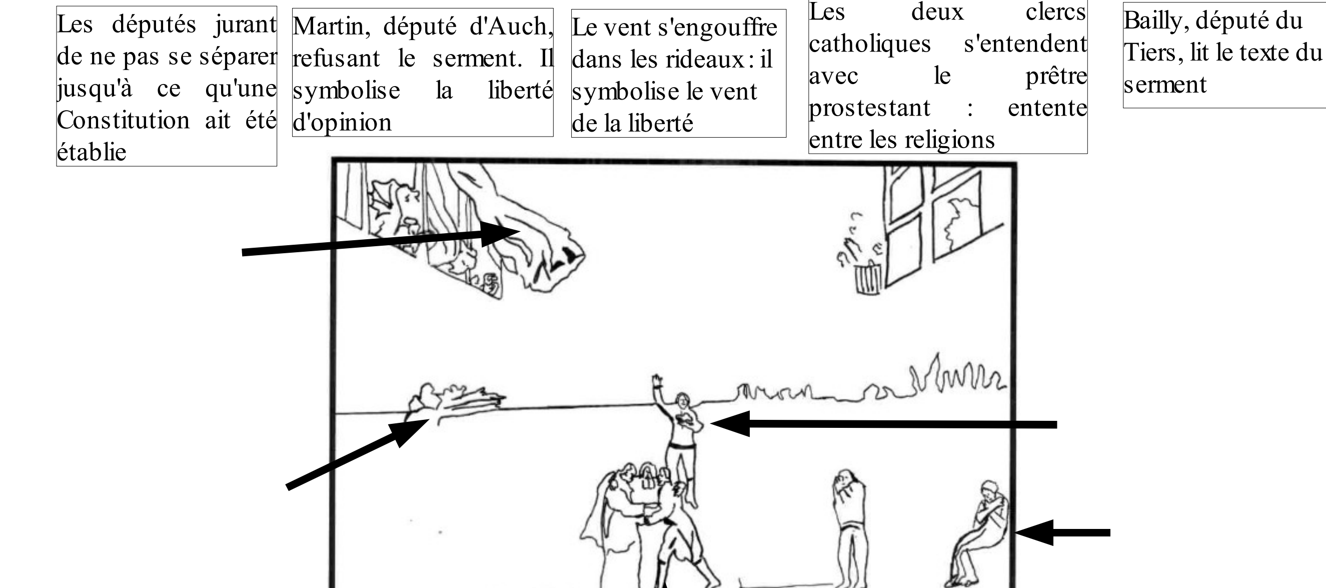
Question 4 : Ces ordres sont-ils tous égaux ?Justifiez.

3. « Serment du Jeu de Paume ».
Face à la résistance des députés des trois ordres, Louis XVI décide de faire fermer la salle des Menus Plaisirs. Certains députés décident de poursuivre les débats dans un autre lieu.

Question 5: à quel ordre appartiennent ces députés ?

Question 6 : dans quelle salle se réunissent-ils ? D'où vient le nom de cette salle ?

Question 7: étude du tableau de Jacques-Louis David
Glisse les étiquettes suivantes au bon endroit, pour légender les flèches du tableau.

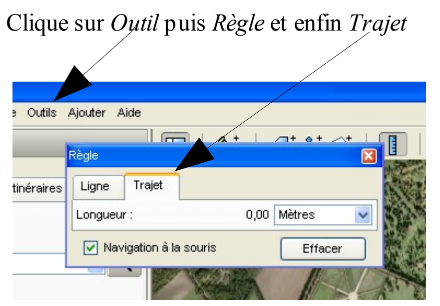


4. *« La Bastille »*

Alors que les débats s'éternisent à l'Assemblée nationale, le roi décide de renvoyer son ministre Necker le 11 juillet. Des rumeurs d'une forte agitation parisienne parviennent à vos oreilles. Vous décidez de vous rendre dans la capitale pour juger de la situation.

Question 8 : d'après vous combien de kilomètres séparent Paris de Versailles ?

Question 9 : Vérifier votre estimation en marquant le trajet de l'ambassadeur sur Google earth.



A l'aide du curseur, par une série de clic et en suivant les routes, va de Versailles à la Bastille.

Question 10 : Quelle est désormais la distance qui sépare la Bastille du Château de Versailles ?

- entre 5 et 10 km
- entre 10 et 20 km
- entre 20 et 30 km
- plus de 30 km

La rumeur dit que le roi à fait masser des soldats aux portes de Paris. Le peuple prend peur et décide de se défendre. Il a besoin d'armes.

Question 11 : Qu'est ce que la Bastille ? Pourquoi le peuple décide-t-il de s'y attaquer ?

Question 12 : Pourquoi est-ce un symbole fort de la royauté ?

5- « L'Hotel de ville »

Le 17 juillet 1789, Louis XVI se rend à l'Hotel de ville de Paris.

Question 13 : Le roi est-il d'accord avec la révolution ?

Question 14 : Quels sont les symboles de la révolution portés par le roi ?

Question 15 : Pourquoi accepte-il de porter les couleurs de la révolution ?

6- « Deux piliers de la Révolution »

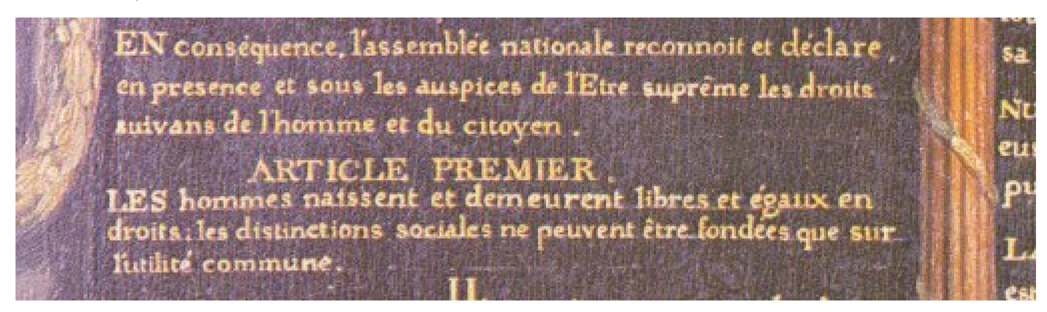
Durant l'été 1789, une Grande peur s'empare des campagnes françaises. On craint que les Nobles cherchent à se venger en envoyant des brigands dans les villages. Les paysans se révoltent. Les députés doivent agir.

Question 16 : Que décident les députés dans la nuit du 4 août 1789 ?

Question 17 : Cite des exemples de pribilèges

Question 18 : Cet événement marque la fin d'un régime. Lequel ?

Les Députés ne s'arrêtent plus. Dans un élan de liberté et d'aspiration à une nouvelle société, ils adoptent un texte fondateur le 26 août 1789.



EN conséquence, l'assemblée nationale reconnoit et déclare, en presence et sous les auspices de l'Etre suprême les droits suivans de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

Question 19 : Quel est ce texte ?

Question 20 : Que dit l'article premier de ce texte ?

Question 21 : Que signifie-t-il ?